



## L'OMBRE DU VEL D'HIV DANS LA SOMME : LA RAFLE DES « JUIFS ÉTRANGERS ET APATRIDES » EN JUILLET 1942

par David Lee Rosenberg, m.n.r.

La commémoration de la rafle du Vel d'Hiv cette année à Amiens devrait tenir compte des retentissements de ce projet meurtrier sur les Juifs de la Somme. Les Juifs samariens furent aussi les cibles d'une rafle qui doit être tout autant déplorée même si son ampleur fut plus restreinte, les lendemain et surlendemain (18 et 19 juillet 1942) de la rafle parisienne. En outre, certains Juifs de la Somme, qui auraient pu être raflés à Amiens ces jours là, furent attrapés en d'autres lieux où ils s'étaient déplacés ou réfugiés.

Le 18 juillet 1942, sur l'ordre du Sicherheitspolizei Kommando (S.P.K.) de Saint-Quentin, la gendarmerie française procéda à Amiens à l'arrestation d'Abraham Lewenberg, 38 ans, 25, rue des Majots; Zelman Redlich, 44 ans, 9, rue Cottrelle-Maisant, et Marc Adler, 30 ans, 120, rue Lemerchier. Le lendemain, à Pierrepont-sur-Avre, les gendarmes arrivaient à 6 heures du matin pour prendre Ernest Rado, 44 ans. A Ault, sur la côte picarde, l'acteur Georges Wolf, 73 ans, fut aussi arrêté. Il était prévu d'arrêter Chasia Wajnberg, 38 ans, femme du médecin Benjamin Wajnberg, à Rosières-en-Santerre, mais le préfet objecta qu'elle avait été naturalisée française en 1932. Elle échappa donc provisoirement mais elle fut tout de même arrêtée, avec son mari et leurs fils, Jean-Louis, 9 ans, dans la rafle des 4 et 5 janvier 1944 dans la Somme, qui visait les Juifs français et naturalisés français.

On avait l'intention, dans la rafle des 18 et 19 juillet 1942, d'arrêter Sara Lewenberg, 36 ans, femme d'Abraham Lewenberg, et Gitla Redlich, 37 ans, femme de Zelman Redlich, mais elles se trouvaient fortuitement « en traitement à l'hôpital » à Amiens « lors des arrestations effectuées par la Gendarmerie ». Les autorités les guettèrent toutefois. Le 5 octobre, le Docteur Masson certifia qu'elles pouvaient quitter l'hôpital, mais elles y furent gardées encore quelques semaines. Le 25 octobre, le Maréchal des Logis Chef Mennecier, commandant

de la brigade d'Amiens, écrivit au chef d'escadron, commandant la Compagnie de la Somme, pour rapporter avec satisfaction que les deux femmes précédemment hospitalisées avaient été transportées à Drancy (de là, au début du mois de novembre 1942, elles suivirent en déportation leurs maris envoyés à Auschwitz à la fin du mois de juillet).

Les familles Lewenberg et Redlich avaient chacune un enfant : Paul Lewenberg, né le 14 novembre 1931 à Amiens, et Cécile Redlich, née le 29 avril 1929 à Paris. A Amiens, l'ordre fut donné de placer les enfants dans un service d'enfance ou dans une famille locale. Cécile Redlich vécut deux ans encore, dans une famille amiénoise, après la déportation à mort de ses parents. Arrêtée dans la rafle du 4 janvier 1944, elle fut déportée de Drancy à Auschwitz le 20 janvier, et y mourut. Paul Lewenberg survécut et finit par rejoindre son oncle en Palestine/Israël après la guerre.

Ernest Rado, arrêté à Pierrepont-sur-Avre, resta à Drancy un mois et fut ensuite déporté à Auschwitz le 19 août où il décéda. George Wolf, d'Ault, était encore à Drancy en mai 1943, selon un rapport fait au préfet de la Somme par le sous-préfet à Abbeville, mais son sort n'est pas certain. Six autres Juifs, venant de Belgique, arrêtés dans le Nord et le Pas de Calais et internés à la Citadelle de Doullens, furent aussi transportés à Drancy le 21 juillet 1942 en conséquence de cette opération.

D'autres Juifs de la Somme furent pris dans des rafles vers la même époque. La famille Khaiète, amiénoise, s'était déplacée à Mortemer, en Normandie, où elle fut arrêtée le 25 juillet 1942. Avec ses parents, Janine Khaiète, 13 ans, née et scolarisée à Amiens, fut internée à Drancy avant d'être transportée vers la mort à Sobibor en mars 1943. Ferdinand et Germaine Kahn et leur fille, Paulette, âgée de 13 ans, lycéenne à Amiens, furent arrêtés le 20 juillet 1942 à Paris mais ne partirent à Auschwitz qu'en avril 1944.

Des documents de la sous-série AJ 38 aux Archives nationales à Pierrefitte reflètent les préparatifs faits pour la rafle de 1942 et l'esprit froid et calculé de son exécution. Depuis le début de l'occupation en 1940, il avait été demandé aux autorités françaises de préparer des listes d'Israélites dans leur juridiction ; plus tard, les commissaires de police durent



préparer des « notices individuelles » sur ces personnes avec indication de leur comportement et leurs empreintes digitales. Le port de l'étoile jaune fut ordonné à partir de juin 1942, l'exclusion des Juifs de leurs emplois et la spoliation de leurs biens avaient aussi commencé.

Les jours même où se déroulait la rafle à Paris, le S.P. Kommando de Saint-Quentin écrit à Amiens pour préciser aux autorités françaises du département de la Somme que « les Juifs étrangers et apatrides » devaient être concentrés « au plus tard le 21 juillet » à Laon d'où ils devraient être envoyés à Nancy. Que cela ait été un subterfuge ou que les plans aient changé, nous savons que les arrêtés furent en réalité concentrés à Drancy près de Paris, point de départ vers les camps d'extermination. Une autre correspondance du S.P. Kommando le 16 juillet 1942 prescrit que les personnes arrêtées ne doivent emporter qu'une paire de chaussures (« des chaussures de travail solides », est-il précisé), deux paires de chaussettes et de la nourriture pour trois jours. Ils ne doivent pas emporter de billets ou tickets d'alimentation et ils seront fouillés avant le transport. Selon le paragraphe 4 de cette communication, « Il devra être procédé à l'arrestation de telle sorte qu'un rassemblement des juifs restants soit évité ».

La ville d'Amiens a eu raison d'ériger une plaque dans la rue Octave Tierce près de la Citadelle pour commémorer la rafle des Juifs français à Amiens et dans la Somme les 4 et 5 janvier 1944. Il reste aussi essentiel de se souvenir de cette autre rafle, celle des 18 et 19 juillet 1942, qui frappa les « Juifs étrangers et apatrides ». La commémoration de la rafle du Vel d'Hiv, place René Goblet en 2015, sera le bon moment d'inaugurer cette reconnaissance et de parler de toutes les victimes du racisme antisémite dans la Somme à cette époque.

La rédaction de ce court article est le prologue à une recherche portant sur les Juifs du département de la Somme pendant la deuxième guerre mondiale.

Au début de cette recherche, j'ai travaillé avec plusieurs historiens et amateurs au sein d'une équipe organisée par M<sup>me</sup> Cécile Marseille, alors conseiller municipal de la ville d'Amiens, qui comprend notamment M<sup>me</sup> Gisèle Cozette,



MM. Claude Leleu, Claude Watteel, Frédéric Gazet, Jacques Lejosne, Guy Zarka, Lucien Marciano et Michel Caussin.

Les sources utilisées sont diverses : Centre de documentation juive contemporaine du Mémorial de la Shoah (17, rue Geoffroy-l'Asnier 75004 Paris), Central Database of Shoah Victims'Names, Yad Washem (Jérusalem), Archives départementales de la Somme (Série W), Archives municipales d'Amiens, rue Riolan (Série 4 H 4), mais ces dernières sont moins riches pour la rafle de 1942 que pour celle de 1944.

Pour la rafle de 1942, les Archives nationales, sous-série AJ 38 (Spoliation et Restitution) s'avèrent les plus fertiles. Les préparatifs de la rafle et les renseignements sur les arrestations figurent sous la cote 5076 de cette sous-série, dont la provenance est la préfecture de la Somme, tenue par le Commissariat général aux questions juives.

Je voudrais remercier M. Olivier de Solan, Directeur des Archives départementales de la Somme, et M<sup>me</sup> Kristiane Lemé-Hébuterne, qui a bien voulu améliorer ce texte.